

Mai 1999

Numéro 13

### Dans ce numéro

- 1 CAP du 7 mai 1999.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Rencontre avec le personnel des Trésoreries (suite).
- 4 Bulletin d'adhésion.

### CAP du 7 mai 1999

Le TPG a réuni les CAP locales de catégories C et B le 7 mai 1999 pour examiner les recours en notation et préparer la liste d'aptitude au grade de Contrôleur.

#### A. LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONTROLEUR :

Sur les 189 agents pouvant postuler à l'inscription sur liste d'aptitude, 156 personnes ont fait la demande pour figurer sur la liste. Compte tenu des critères de sélection retenus par la Direction (personnes pouvant dérouler une carrière de cadre B suffisamment longue, note de 19 pendant au moins 3 années, uniquement des Très Bon en appréciations), le TPG a sélectionné les personnes suivantes pour 1999 :

1. Mme DEMOULIN Jacqueline (TG Recouvrement Gestion),
2. Mme DUPAQUIER Monique (TG Liaison Traitements),
3. Mme GEOFFROY Françoise (TG Suppléance),
4. Mme BERNARD Marie-Thérèse (TG Secrétariat),
5. Mme HALLAY Françoise (TG CFL Dépenses),
6. M WITTMANN Philippe (TG CMIB).

Le TPG a néanmoins précisé qu'une des personnes inscrite sur la liste ne remplissait pas les conditions statutaires pour accéder dès cette année au grade de contrôleur par liste d'aptitude (ancienneté insuffisante). Cette position de la Direction est choquante car, sans remettre en cause les qualités de cette personne, d'autres agents remplissant bien les conditions statutaires auraient pu être inscrits sur la liste.

Lors du vote, la CGT s'est abstenue. En effet, **la CGT revendique depuis longtemps l'organisation d'un examen professionnel pour la promotion interne**. Un tel examen offrirait toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents, ce qui n'est pas le cas actuellement.

#### B. RECOURS EN REVISION DE NOTES en B :

Sur les 2 demandes de recours déposées, aucune personne n'a obtenu satisfaction. Aussi, la CGT a voté contre la position rigide du TPG. Cependant, celui-ci s'est engagé pour l'année prochaine à accepter le relèvement de note proposé par le notateur de 1<sup>er</sup> degré pour l'une des personnes. Dans les deux cas, les personnes disposent de 2 mois à compter de la notification du maintien de leur note pour faire un recours auprès de la CAP nationale.

#### C. RECOURS EN REVISION DE NOTES en C :

13 demandes de recours ont été déposées et seulement 2 notes ont été revues et une seule baisse de note a été maintenue. Une personne en congé de longue maladie avait eu une baisse de note. Après l'intervention du représentant de la CGT, le TPG a reconnu l'erreur de l'administration et a annulé la baisse de note. Une seule

(suite au verso)

### CONTACTS

#### Vos élus CGT en CAP :

*Agents de recouvrement :* PETEY Marie-Claude (TG Epargne-gestion) et HUNKELER Sandrine (T. Auxonne).  
*Agents de recouvrement principal :* LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).  
*Contrôleurs :* BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux) et ROMERU Claudette (T. Chenôve).  
*Inspecteurs :* ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B.) et GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française).

#### Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66).  
GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31).

#### Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité :

RIVIERE Eliane (T. Dijon Nord 03-80-73-16-47).

personne a eu sa note relevée, ce qui se justifiait par la note du chef de service qui n'avait pas été suivi avant le recours. Par ailleurs, le TPG s'est engagé, pour l'année prochaine, à relever les notes de 2 autres personnes.

Lors de l'examen des dossiers, le TPG a demandé à plusieurs reprises son **avis à l'Inspecteur vérificateur sur la qualité des agents**. La CGT condamne cette démarche et la juge choquante. En effet, comment un Vérificateur qui ne rencontre les agents que 2 à 3 jours tous les 5 ans est-il en mesure de juger aussi catégoriquement la qualité des personnels ?

Les personnes non satisfaites de leur notation disposent de 2 mois à compter de la notification du maintien de leur note pour faire un recours auprès de la CAP nationale.

### **RENCONTRE AVEC LE PERSONNEL DES TRESORERIES**

Une délégation CGT a rendu visite les 27 avril 1999 et 6 mai 1999 aux personnels des Trésoreries de DIJON Municipale, de l'OPAC-HLM, du CHU, de SEMUR EN AUXOIS, de MONTBARD, de LAIGNES et de CHATILLON SUR SEINE pour parler avec eux des problèmes qu'ils rencontrent sur leur lieu de travail.

**DIJON OPAC-HLM** : Installés dans des locaux en bon état, le personnel nous a signalé l'absence de **climatisation** qui serait bien utile en période estivale. Le fonctionnement des micros du guichet est jugé peu satisfaisant (grésillement) et mériterait sans doute d'être revu. Plusieurs personnes nous ont également fait part de la vétusté des imprimantes informatiques.

Nous avons aussi évoqué avec les personnes présentes les problèmes de la restructuration du réseau ainsi que la mise en place de la réduction du temps de travail.

**DIJON C.H.U.** : Très mal installée, la Trésorerie du CHU fait l'objet d'un **programme de rénovation** pour cette année (travaux financés par le CHU et mobilier fourni par le Trésor). Il nous a été signalé une insuffisance en effectifs ainsi qu'un manque d'écrans informatiques. Ici aussi, les restructurations du réseau et les problèmes liés à la réduction du temps de travail ont été débattus.

**DIJON MUNICIPALE** : Logée dans de vieux bâtiments très peu fonctionnels (Musée des beaux-arts), l'organisation du poste semble souffrir de la séparation des services (services Dépenses et Recettes séparés par la cour du Musée). La gestion des horaires variables a été évoquée car les plages fixes sont très restrictives dans les faits. Le règlement des **horaires variables** devrait sans doute être redébatu avec l'ensemble des agents. La **sécurité** des transferts de fonds préoccupe les personnels (importants transferts de fonds liés aux versements des régisseurs). Un manque d'écrans informatiques a été signalé ici aussi. Les conditions de réception du public nous paraissent insuffisantes (aucun petit bureau pour accueillir le public de façon plus confidentielle). Les problèmes de la restructuration du réseau en agglomération dijonnaise ainsi que la mise en œuvre des 35 heures ont donné lieu à débat.

**SEMUR EN AUXOIS** : Travaillant dans des locaux rénovés récemment (aux normes de la charte), les personnels de la Trésorerie nous ont signalé la nécessité de **filtre écrans** (demande à inscrire sur le registre hygiène et sécurité et copie à transmettre au responsable CGT auprès du CHS). Un débat s'est ensuite développé autour de la réduction du temps de travail et de la remise en cause de notre régime de retraite.

**MONTBARD** : Installée dans des locaux neufs, la Trésorerie semble souffrir d'un manque de crédits de fonctionnement et d'une insuffisance chronique en effectifs (2 agents de la suppléance étaient présents le jour de notre visite). Par ailleurs, une 2<sup>ème</sup> photocopieuse serait souhaitable compte tenu de l'agencement des bureaux. En outre, certaines personnes se plaignent de l'absence de visite médicale régulière, notamment en matière ophtalmologique. Rappelons que l'administration est tenue d'organiser tous les ans un **examen médical** pour les agents qui le souhaitent (demande à adresser au service du Personnel). La fusion des hôpitaux de Montbard et de Châtillon sur Seine suscite également une grande inquiétude parmi le personnel.

**CHATILLON SUR SEINE** : Travaillant dans des locaux en bon état, avec du mobilier neuf, le personnel de la Trésorerie a également évoqué les problèmes liés à la fusion des hôpitaux de Montbard et de Châtillon sur Seine. Par ailleurs, la majorité du personnel souhaiterait bénéficier des **horaires variables**. La CGT appuiera cette demande, notamment lors du prochain CTPL (une consultation de l'ensemble du personnel devra être organisée par la Direction). Il nous a aussi été signalé le non-fonctionnement du radiateur des toilettes (température de 9° en hiver). Une intervention rapide d'un plombier pour remettre en état le radiateur nous paraît indispensable.

**LAIGNES** : l'état très moyen des locaux de la Trésorerie mériterait une rénovation avec l'installation d'un mobilier plus récent et plus confortable (actuellement le mobilier est essentiellement en bois). Les personnes de la trésorerie nous ont interrogé sur la durée d'**ouverture au public**. En effet, la Trésorerie est ouverte tous les jours pendant 8 heures alors que les règlements prévoient, pour ce type de trésorerie, un maximum de 7 heures par semaine.

Au terme de ces différentes rencontres, nous avons pu constater que l'ensemble des agents du Trésor se sent très concerné par la réduction du temps de travail et les conditions de sa mise en place. Nous pensons, à la CGT, que la réduction du temps de travail doit se faire pour l'emploi et dans des conditions favorables aux agents. Cependant, **afin de mieux cerner la volonté de chacun, nous avons diffusé un questionnaire dans les postes et services**. Le résultat de son dépouillement pourra servir de base aux revendications lors de la négociation du passage aux 35 heures.

#### **BULLETIN D'ADHESION**

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

**NOM et PRENOM** : .....

**AFFECTATION** : .....

**GRADE** : ..... **ECHELON** : .....